



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de  
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **06 janvier 2026 à 19h00** - Date de convocation : **03 janvier 2026**  
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

**Membres absents excusés ayant donné pouvoirs** : Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à P. MAINGUY), Christian GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à P. CARRIER),

**RENOVATION THERMIQUE MAISON D'HABITATION COMMUNALE – DL 01/2026**

La maison d'habitation située 23 route des Andelys a été acquise récemment par la commune au décès de son propriétaire. Située en plein centre bourg, elle est destinée à offrir à de jeunes travailleurs ou à des personnes âgées un lieu de vie partagé dans le but de permettre le rajeunissement de la population et/ou de maintenir sur le village certains anciens ne souhaitant pas aller en EHPAD.

Le bâtiment doit faire l'objet d'une rénovation thermique comme le démontre les résultats du diagnostic de performance énergétique en date du 23 avril 2025.

L'opération consiste à remplacer toutes les huisseries et à poser les portes, fenêtres et volets correspondants réunissant toutes les caractéristiques techniques garantissant une isolation optimale du bâtiments destinés à accueillir des logements.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DSIL	Rénovation thermique	8 594,10 €	30%	Non
FONDS VERT	Rénovation thermique	8 594,10 €	30%	Non
FONDS CONCOURS SNA		5 729,40 €	20%	Non
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>22 917,60 €</b>	<b>80%</b>	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		5 729,40 €	20%	
<b>Montant global HT du projet</b>		<b>28 647,00 €</b>	<b>100%</b>	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2026.

Le Maire, Pascal MAINGUY

